

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUILLET 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 juillet 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Marc MAILLIOT, Maire d'Essertenne.

- **APPROUVE** le compte rendu du 18 mai 2017.

- **APPROUVE** la modification des statuts des SIVOS de Couches.

- **DECIDE** de retenir l'entreprise Hervé JURY de Couches pour les travaux de réfection du mur du cimetière qui doivent débuter à la mi-septembre 2017 dont le coût est de 30 962.40 € TTC.

- **DECIDE** de rembourser à la commune de Perreuil le perforateur d'un montant de 169.90 € TTC volé lors de l'effraction à l'atelier communal en mars dernier.

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT 2017. Les charges transférées à la CUCM sont de 33 426 €, les charges reprises sont de 13 168 €. La commune doit verser une attribution de compensation de 9 506 € à la CCM.

- **DECIDE** de changer d'assurance et dénonce les contrats d'assurance avec la SMACL au 31/12/2017 et accepte la proposition d'AXA FRANCE IARD (couvertures et conditions identiques) qui entrera en vigueur au 01/01/2018 pour un montant de 2 295.89 € TTC.

- **ACCEPTTE** la convention de participation financière avec la commune de Montchanin pour les enfants de la commune qui fréquentent leur service municipal de la petite enfance.